



**DECISION N°91-2024 –
AVENANT N°1 - MARCHE PUBLIC « AMENAGEMENT DU FUTUR SIEGE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST » – LOT N°16 CHAUFFAGE –
RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2123-1, R 2123-1 1° et R 2194-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le lot n°16 « Chauffage – Rafraîchissement - Ventilation » notifié le 20 janvier 2023 à la société dénommée SARL FORISSIER CSF dont le siège social est à CRAINTILLEUX (Loire), ZA Le Pré Neuf,

Vu l'avenant n°1 suivant le devis D14146.02 du 17 janvier 2024 ci-annexé,

Considérant qu'en cours de chantier, des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires, à savoir la fourniture, l'installation et le raccordement d'un rideau d'air chaud. Ces travaux ne figuraient pas dans le marché public initial,

Considérant qu'il est, par conséquent, nécessaire de porter avenant audit marché public,

Considérant que le seuil des 5 538 000,00 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°1 - joint en annexe - au lot n°16 « Chauffage – Rafraîchissement - Ventilation » notifié le 20 janvier 2023 à la société dénommée SARL FORISSIER CSF dont le siège social est à CRAINTILLEUX (Loire), ZA Le Pré Neuf, pour un montant de 1 038,00 € HT.

ARTICLE 2

Dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 17/05/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240517-91-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024